

**COMPTE RENDU RÉUNION N° 2025-02
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NERCILLAC
DU 28 FÉVRIER 2025 À 18H À LA MAIRIE**

Présents : M. DUPONT, Mme GORGAS, M. LA SOUDIERE Mme DELHOUMEAU, M. FUSEAU, MM. PAILLAT, PONTCHARRAUD, Mmes DARMAILLAC, DELMON, NEOLIER, RANSON.

Excusés : Mme, MANGEARD, M. LESPINARD.

Mme DARMAILLAC a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Budget Lotissement Champs du Moulin : vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif, affectation des résultats,
- Création du poste de Rédacteur territorial.

Le Conseil Municipal accepte ces ajouts à l'ordre du jour.

. APPROBATION DU COMPTE RENDU N° 1 DE LA RÉUNION DU 07 FÉVRIER 2025

Le compte rendu envoyé par voie électronique est approuvé à l'unanimité.

. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Suite à la démission de M. GALLARD Michel, le conseil municipal à l'unanimité, propose à La Direction des Services Fiscaux : Commissaire Titulaire : M. FUSEAU Alexandre.

. BUDGET COMMUNE : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte de gestion 2024 pour la Commune, dressé par le Service Comptable de Cognac est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2024 pour la Commune, présenté par M. le Maire et soumis au vote par la doyenne Mme NEOLIER Martine, est voté à l'unanimité.

. Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024, excédentaire de 827 889.50 €, est ventilé comme suit : 340 865.22 € en réserve au compte 1068 de la section d'investissement.

. 487 024.28 € en report à nouveau créateur de la section de fonctionnement au compte 002.

. PRÉPARATION DU BUDGET 2025

Présentation de quelques changements de certains projets d'investissement.

. BUDGET LOTISSEMENT CHAMPS DU MOULIN : COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte de gestion 2024, dressé par le Service Comptable de Cognac est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2024 présenté par M. le Maire et soumis au vote par la doyenne Mme NEOLIER Martine, est voté à l'unanimité.

. Le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2024, déficitaire de 87 392.24 € est reporté au 001 solde d'exécution reporté.

. SECRETARIAT : MISE EN PLACE DU NOUVEAU POSTE DE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

M. le Maire informe le conseil municipal, que la délibération de création du poste de rédacteur pour la secrétaire générale de mairie n'a pas été envoyée à temps à la Préfecture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la création de ce poste.

. INFORMATIONS DIVERSES

Taux d'imposition : les taux resteront inchangés pour cette année.

Primes des agents : elles resteront identiques à celles de 2024 pour l'ensemble du personnel.

Fin de la réunion à 19 h 30.

La Secrétaire,
Emilie DARMAILLAC

